

Nom commercial: Magnesii subcarbonas pond

Numéro de la matiere: 065384 Version: 1 / CH Date de révision: 09.01.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 27.09.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Magnesii subcarbonas pond

N°d'article 06538400

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse

Hänseler AG Industriestrasse 35 9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Phrase(s) S

Ne pas respirer les poussières.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

3. Composition/informations sur les composants

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 39409-82-0

INCI Magnesiumcarbonat

EINECS-Nr. 235-192-7

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux



Nom commercial: Magnesii subcarbonas pond

Numéro de la matiere: 065384 Version: 1 / CH Date de révision: 09.01.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 27.09.12

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Pas de précautions spéciales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Ne pas requis.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eliminer les résidus par rinçage à l'eau tiède.

6.4. Référence à d'autres sections

Agents dangereux ne sont pas dégagés.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Nettoyer les mains et le visage après le travail.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières

Protection des mains

Gants de protection



Nom commercial: Magnesii subcarbonas pond

Numéro de la matiere: 065384 Version: 1 / CH Date de révision: 09.01.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 27.09.12

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

EtatPoudreCouleurblancOdeurinodore

pН

Valeur 10 à 11 Concentration/H2O 50 g/l Température 20 $^{\circ}$

Point de fusion

Remarque Non déterminé

Point d'ébullition

Remarque Non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Densité

Valeur 2.16 g/cm³

Hydrosolubilité

Remarque faiblement soluble

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur 50 à 600 kg/m³

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Aucun effet d'irritation connue



Nom commercial: Magnesii subcarbonas pond

Numéro de la matiere: 065384 Version: 1 / CH Date de révision: 09.01.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 27.09.12

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

12. Informations écologiques

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Généralement pas dangereux pour l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Peut être éliminé et incinéré avec les ordures ménagères, à condition d'observer les réglementations et après accord des exploitants et des autorités compétentes.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

Not water hazardous

de l'eau (Allemagne)

National regulations Switzerland

Classe suisse de la toxicité 0 (hors) OFSPT-No. 621 000

16. Autres informations

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: *** Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.